

Aéroport: le plafonnement des nuisances utopique?

Les experts fédéraux ne croient pas possible de limiter le bruit global durant la nuit dès 2020. Antonio Hodgers réagit

Un document publié hier par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) fait planer de vilains nuages noirs au-dessus du projet de développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030. Car il met en exergue un gros différend entre le Canton et la Confédération sur la capacité à maîtriser l'augmentation des nuisances sonores induite par l'accroissement du trafic aérien. Les prévisions estiment qu'on devrait passer de 16 millions de passagers en 2016 à 25 millions en 2030.

Le Conseil d'Etat a imposé en décembre à l'aéroport une limite: le bruit global durant la nuit (après 22 heures) devra se stabiliser dès 2020. Cela ne signifie pas forcément que le trafic n'augmentera plus. Des avions moins bruyants peuvent en effet compenser cette croissance. «L'aéroport peut continuer à se développer, mais dans une enveloppe de bruit définie», explique le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, responsable de l'Aménagement.

Le hic, c'est que l'OFAC estime que ce scénario est trop optimiste. L'office ne croit pas que le renouvellement des appareils sera suffisant à cette date pour rester dans cette enveloppe. Il préconise par conséquent de respecter simplement les dispositions déjà en vigueur dans l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Autrement dit de laisser augmenter les nuisances sonores au-delà de ce que Genève voulait.

Cette analyse a plusieurs conséquences négatives pour Genève.

Politiquement, la limitation voulue par le Conseil d'Etat est aussi une réponse au ras-le-bol des communes riveraines (suisses et françaises), mobilisées comme jamais en mars dernier. Si les règles changent, la fronde va prendre de l'ampleur.

Le second impact est une diminution du potentiel de logements constructibles dans le canton. «Cela ferait perdre 1300 logements à Genève», précise Antonio Hodgers. En effet, plus les nuisances

«Nous irons défendre notre position cet automne lors d'une rencontre avec la conseillère fédérale Doris Leuthard»

Antonio Hodgers

Conseiller d'Etat
en charge de l'Aménagement

sonores augmentent, plus la courbe de bruit autour de l'aéroport s'allonge. Or, dans ce périmètre, la planification de logements est limitée, voire interdite.

Tout n'est cependant pas perdu. L'étude présentée hier par l'OFAC est en effet un protocole de coordination non contraignant. C'est lors de l'étape suivante que sera adoptée, par le Conseil fédéral, la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), qui fixera les règles. Et le Conseil d'Etat est décidé à se battre: «Nous maintenons notre modèle, conclut Antonio Hodgers. Nous irons défendre notre position cet automne lors d'une rencontre avec la conseillère fédérale Doris Leuthard.» **Eric Budry**